



**CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANCAISE**
---ooo§ooo---

DELIBERATION N°38/2008/CHPF

**Budget modificatif n° 3 du Centre Hospitalier de la Polynésie française
(budget général)
- Exercice 2008 -**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE
FRANCAISE**

- Vu la délibération n° 83-181/AT du 04 Novembre 1983 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale relative à la création d'un Etablissement Public dénommé "CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE" (Hôpital de MAMAO) ;
- Vu l'arrêté n° 0999/CM du 12 Septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du "Centre Hospitalier de la Polynésie française " , et notamment l'article 14 ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°580/CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0689/CM du 27 juin 2008, portant nomination de Monsieur Louis ROLLAND en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0155/CM du 24 février 2006, portant nomination de Monsieur Jean-Louis GARRY en qualité de commissaire de gouvernement du Centre Hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0365/CM du 28 mars 2008, rendant exécutoire la délibération n°76/2007/CHPF du 13 décembre 2007, portant approbation du budget primitif du centre hospitalier de la Polynésie française pour l'exercice 2008 ;
- Vu l'arrêté n°0638/CM du 20 juin 2008, rendant exécutoire la délibération n°03/2008/CHPF du 05 juin 2008, portant approbation de la Décision Modificative N°1 du budget primitif du centre hospitalier de la Polynésie française pour l'exercice 2008 ;
- Vu l'arrêté n°1727/CM du 01 décembre 2008, rendant exécutoire la délibération n°31/2008/CHPF du 09 octobre 2008, portant approbation de la Décision Modificative N°2 du budget primitif du centre hospitalier de la Polynésie française pour l'exercice 2008 ;

EN AYANT DELIBERE EN SA SEANCE DU 16 décembre 2008

ADOPTÉ :

Article 1 : A compter du rendu exécutoire de la présente délibération, le budget du Centre Hospitalier de la Polynésie française pour l'exercice 2008 est modifié comme suit :

Section de fonctionnement

- Pour les recettes, à la somme de dix sept milliards neuf cent cinquante quatre millions cinq cent quarante cinq mille cinq cent vingt francs : 17.954.545.520 F CFP
- Pour les dépenses, à la somme de dix sept milliards neuf cent cinquante quatre millions cinq cent quarante cinq mille cinq cent vingt francs : 17.954.545.520 F CFP

Section d'investissement

- Pour les recettes, à la somme de un milliard vingt trois millions deux cent cinquante mille francs : 1.023.250.000 F CFP.
- Pour les dépenses, à la somme de un milliard vingt trois millions deux cent cinquante mille francs : 1.023.250.000 F CFP.

Le détail de ces deux sections est le suivant :

Les recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

	INTITULE	(BP + DM1 + DM2) 2008	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM3		NOUVELLES PREVISIONS (BP + DM1, 2 & 3)
			+	-	
603	STOCK	0	778 552 333		778 552 333
70	PRODUITS	15 959 855 000	0	0	15 959 855 000
706	ons de services	15 438 617 000			15 438 617 000
707	Vente de marchandises	521 238 000			521 238 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	70 000 000			70 000 000
741	Subventions d'exploitation	70 000 000			70 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	203 000 000	0		203 000 000
758	Produits de gestion courante	203 000 000			203 000 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	655 725 000	0		655 725 000
772	Produits sur exercices antérieurs	529 725 000			529 725 000
777	Quote-part des subventions d'investissements	125 000 000			125 000 000
778	Autres produits exceptionnels	1 000 000			1 000 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	261 751 187	25 662 000	0	287 413 187
781	Reprise sur provisions pour dépréciation de comptes redevables		25 662 000		25 662 000
7815	Reprises sur provisions pour charges	261 751 187			261 751 187
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		17 150 331 187	804 214 333	0	17 954 545 520

Les dépenses de la Section de Fonctionnement sont arrêtées comme suit :

INTITULE	(BP + DM1 + DM2) 2008	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM3		
		+	-	
60 ACHATS	3 680 810 000	0		3 680 810 000
602 Achats stockés ; autres approvisionnements	2 788 180 000			2 788 180 000
606 Achats non stockés de matières et fournitures	892 630 000			892 630 000
603 STOCK	0	778 552 333		778 552 333
61 SERVICES EXTERIEURS	593 065 000	0	30 000 000	563 065 000
Sous-traitance générale - Prestations de services à caractère médical				
611	90 060 000			90 060 000
613 Locations	47 822 000			47 822 000
615 Entretien et réparations	388 815 000		30 000 000	358 815 000
616 Primes d'assurances	32 877 000			32 877 000
617 Etudes et recherches	26 556 000			26 556 000
618 Divers	6 935 000			6 935 000
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	836 401 000	0	20 000 000	816 401 000
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	48 113 000			48 113 000
623 Information, publications, relations publiques	4 201 000			4 201 000
625 Déplacements, missions et réceptions	162 000 000		20 000 000	142 000 000
626 Frais postaux et frais de télécommunications	95 481 000			95 481 000
627 Services bancaires et assimilés	872 000			872 000
628 Prestations de services à caractère non médical	525 734 000			525 734 000
64 CHARGES DE PERSONNEL	10 379 082 950	20 000 000	0	10 399 082 950
641 Rémunérations du personnel non médical	5 810 084 950	20 000 000		5 830 084 950
642 Rémunérations du personnel médical	2 685 593 000			2 685 593 000
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 753 697 000			1 753 697 000
647 Autres charges sociales	16 236 000			16 236 000
648 Autres charges de personnel	113 472 000			113 472 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500 000	43 193 000	0	44 693 000
654 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		43 193 000		43 193 000
657 Subventions	1 500 000			1 500 000
66 CHARGES FINANCIERES	89 689 000	0	0	89 689 000
661 Charges d'intérêts	88 689 000			88 689 000
668 Autres charges financières	1 000 000			1 000 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	366 539 237	0	37 531 000	329 008 237
6728 Charges sur exercices antérieurs	152 751 187			152 751 187
673 Titres annulés	196 788 050		37 531 000	159 257 050
678 Autres charges exceptionnelles	17 000 000			17 000 000
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 138 494 000	50 000 000	0	1 188 494 000
681 Dotation aux amortissements et aux provisions	1 138 494 000	50 000 000		1 188 494 000
119 REPORT DEFICITAIRE	64 750 000			64 750 000
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0			0
77211 Produits sur exercice précédent				
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 150 331 187	891 745 333	87 531 000	17 954 545 520

Les recettes de la Section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRES ET ARTICLES		INTITULE	MONTANT
	10	APPORTS DOTATIONS RESERVES	0
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
	15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67 409 000
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	955 841 000
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 023 250 000

Les dépenses de la Section d'Investissement sont arrêtées comme suit :

CHAPITRES ET ARTICLES		INTITULE	MONTANT
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	137 250 000
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	393 000 000
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	443 000 000
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000 000
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 023 250 000

Article 2 : Le Directeur et le Trésorier du Centre Hospitalier de la Polynésie française sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Le Président



Un Administrateur